Distr. GENERALE

GC.6/4
11 juillet 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conférence générale

Sixième session
Vienne, 4-8 décembre 1995
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE SA QUATORZIEME SESSION

(26-30 juin 1995)

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	*Page*
Introduction		1-3	2
Chapitres			
I.	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE	4-16	2
II.	CADRE D'ACTION DE L'ONUDI - ORGANIGRAMME ET STRUCTURE DES EFFECTIFS; PLAN A MOYEN TERME, 1996-2001	17-19	4
III.	RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GENERAL POUR 1994 SUR LES ACTIVITES DE L'ORGANISATION, Y COMPRIS UN RAPPORT INTERIMAIRE SUR CERTAINES ACTIVITES; ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ONUDI EN 1994	20-22	4
IV.	RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS	23-32	4
V.	LA DIMENSION REGIONALE	33-37	5
VI.	COOPERATION INDUSTRIELLE ET CONSULTATIONS; ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT	38-40	6
VII.	PROMOTION DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	41	6
VIII.	QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL; ACCORD DE SIEGE ENTRE L'ONUDI ET LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE; QUESTIONS ADMINISTRATIVES : CORPS COMMUN D'INSPECTION; QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES	42-47	6
IX.	PREPARATIFS DE LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE	48	7
X.	ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA QUINZIEME SESSION	49	7
XI.	ADOPTION DU RAPPORT ET SUSPENSION DE LA QUATORZIEME SESSION	50-51	7

Annexes

I.	DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL A SA QUATORZIEME SESSION	8
II.	DOCUMENTS PRESENTES AU CONSEIL A SA QUATORZIEME SESSION	21

V.95-55943

Distr.: 1 août 1995

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quatorzième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil (IDB.14/SR.1 à 8), où sont relatées en détail les délibérations, font partie intégrante du présent rapport.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale, à sa sixième session :

IDB.14/Dec.2	Cadre d'action de l'ONUDI - organigramme et structure des effectifs
IDB.14/Dec.3	Rapport annuel du Directeur général pour 1994 sur les activités de l'Organisation, y compris un rapport intérimaire sur certaines activités
IDB.14/Dec.6	Barème des quotes-parts
IDB.14/Dec.7	Situation financière de l'ONUDI - Programme et budgets, 1996-1997
IDB.14/Dec.8	Fonds de roulement
IDB.14/Dec.9	Nomination d'un commissaire aux comptes
IDB.14/Dec.10	Programme de traitement électronique de l'information
IDB.14/Dec.15	Plan à moyen terme, 1996-2001
IDB.14/Dec.17	Programme spécial pour le développement industriel des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien
IDB.14/Dec.18	Coopération économique et technique entre pays en développement
IDB.14/Dec.20	Promotion des investissements industriels : directives pour le fonctionnement des bureaux du Service de promotion des investissements
IDB.14/Dec.22	Comité des pensions du personnel de l'ONUDI
IDB.14/Dec.23	Accord de Siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche
IDB.14/Dec.25	Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Conférence générale

3. La quatorzième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 26 au 30 juin 1995 (8 séances plénières - voir IDB.14/SR.1 à 8).

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE

Participation

4. Les 51 membres ci-après du Conseil, sur 53, étaient représentés : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Koweït, Liban, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Venezuela, Zambie et Zimbabwe.

5. Les 33 Etats Membres ci-après de l'ONUDI ont aussi participé à la session : Angola, Australie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Emirats arabes unis, Finlande, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Oman, Panama, Paraguay, Pérou, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Yémen.

6. Le Saint-Siège y a participé en qualité d'observateur.

7. L'observateur permanent de la Palestine y a également participé.

8. Les organismes de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés : Commission économique pour l'Europe, Centre du commerce international CNUCED/GATT, Programme des Nations Unies pour le développement et Office des Nations Unies à Vienne.

9. Les institutions spécialisées des Nations Unies suivantes étaient représentées : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation mondiale de la santé.

10. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Centre international des entreprises publiques, Ligue des Etats arabes, Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives, Organisation de consultation industrielle du Golfe et Organisation internationale pour les migrations.

11. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Assemblée mondiale des petites et

moyennes entreprises, Chambre de commerce austro-égyptienne, Confédération internationale des syndicats libres, Conseil international des femmes, Fédération internationale d'automatique, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Institut supérieur de gestion, Organisation internationale des employeurs et Société de chimie industrielle.

Ouverture de la session

12. La quatorzième session du Conseil du développement industriel a été ouverte par le Président de la treizième session, M. A. K. El Hussein (Soudan).

Bureau de la quatorzième session

13. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation un bureau constitué comme suit : Mme F. Ok (Turquie), Présidente; M. F. R. Al-Ghais (Koweït), Mme R. Lajous Vargas (Mexique), M. D. Mazilu (Roumanie), Vice-Présidents; et M. S. O. Fatunla (Nigéria), Rapporteur.

Ordre du jour de la quatorzième session

14. Le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la quatorzième session.

2. Election du bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour de la quatorzième session.

4. Cadre d'action de l'ONUDI - organigramme et structure des effectifs.

5. Rapport annuel du Directeur général pour 1994 sur les activités de l'Organisation, y compris un rapport intérimaire sur certaines activités.

6. Activités de coopération technique de l'ONUDI en 1994.

7. Rapport du Comité des programmes et des budgets :

   a) Barème des contributions;

   b) Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire sur l'exécution du programme;

   c) Programme et budgets, 1996-1997;

   d) Fonds de roulement;

   e) Nomination d'un commissaire aux comptes;

   f) Programme de traitement électronique de l'information;

   g) Situation financière de l'ONUDI;

   h) Fonds de développement industriel;

   i) Programme des directeurs de l'ONUDI par pays.

8. Plan à moyen terme, 1996-2001.

9. La dimension régionale :

   a) Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique;

   b) Programme spécial pour le développement industriel des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien;

   c) Programme spécial pour le développement industriel de l'Asie et du Pacifique;

   d) Programme de coopération régionale pour le redressement industriel de l'Amérique latine et des Caraïbes.

10. Coopération industrielle et consultations (y compris la coopération économique et technique entre pays en développement et l'application de la résolution 47/153 de l'Assemblée générale).

11. Activités opérationnelles de développement (résolution 47/199 de l'Assemblée générale, par. 51).

12. Promotion des investissements industriels.

13. Questions relatives au personnel :

   a) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

   b) Les femmes au Secrétariat.

14. Accord de Siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche.

15. Questions administratives : Corps commun d'inspection.

16. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.

17. Préparatifs de la sixième session de la Conférence générale.

18. Ordre du jour provisoire et date de la quinzième session.

19. Adoption du rapport de la quatorzième session.

20. Clôture de la quatorzième session.

15. Le Conseil a adopté une proposition de la Présidente visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.14/Dec.1).

16. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations officieuses pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé M. F. R. Al-Ghais (Koweït), Vice-Président, de les présider (voir IDB.14/SR.2, par. 1 et 2).

II. CADRE D'ACTION DE L'ONUDI - ORGANIGRAMME ET STRUCTURE DES EFFECTIFS; PLAN A MOYEN TERME, 1996-2001

17. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément le point 4 de l'ordre du jour (cadre d'action de l'ONUDI - organigramme et structure des effectifs) et le point 8 (plan à moyen terme, 1996-2001). On trouvera un résumé des débats sur ces deux points de l'ordre du jour dans les comptes rendus analytiques IDB.14/SR.1, paragraphes 34 à 52, IDB.14/SR.2, paragraphes 4 à 95, et IDB.14/SR.3, paragraphes 1 à 37.

A. Cadre d'action de l'ONUDI - organigramme et structure des effectifs

18. Le Conseil était saisi de propositions du Directeur général visant à améliorer les programmes de l'ONUDI en en accentuant le ciblage (IDB.14/13), d'un rapport du Secrétariat sur les questions relatives au personnel (IDB.14/8, chap. IV), d'un document de séance contenant un bilan synoptique et un plan général établis en vue de faire rapport à la Conférence générale à sa sixième session sur le processus de réforme de l'ONUDI, présentés par le Directeur général (IDB.14/CRP.4). Le Conseil a également entendu une déclaration faite par la représentante du dixième Conseil du personnel (voir IDB.14/SR.2, par. 7 à 11). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.3) et, avec un amendement, a adopté la décision IDB.14/Dec.2 (voir annexe I).

B. Plan à moyen terme, 1996-2001

19. Le Conseil était saisi de propositions du Directeur général concernant un projet révisé de plan à moyen terme, 1996-2001 (IDB.13/19). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.2) et a adopté la décision IDB.14/Dec.15 (voir annexe I).

III. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GENERAL POUR 1994 SUR LES ACTIVITES DE L'ORGANISATION, Y COMPRIS UN RAPPORT INTERIMAIRE SUR CERTAINES ACTIVITES; ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ONUDI EN 1994

20. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément le point 5 (Rapport annuel du Directeur général pour 1994 sur les activités de l'Organisation, y compris un rapport intérimaire sur certaines activités) et le point 6 de l'ordre du jour (Activités de coopération technique de l'ONUDI en 1994). On trouvera un résumé des débats sur ces deux points de l'ordre du jour dans les comptes rendus analytiques IDB.14/SR.3, paragraphes 38 à 64, IDB.14/SR.4, paragraphes 3 à 108, et IDB.14/SR.5, paragraphes 1 à 13.

A. Rapport annuel du Directeur général pour 1994 sur les activités de l'Organisation, y compris un rapport intérimaire sur certaines activités

21. Le Conseil était saisi du *Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994* (IDB.14/10; IDB.14/10/Add.1 et Corr.1 et IDB.14/10/Add.2 et Corr.1), d'un rapport intérimaire sur certaines activités, présentés par le Directeur général (IDB.14/10/Add.3), et d'une liste des résolutions et décisions intéressant l'ONUDI adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population (IDB.14/CRP.5). Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par la Présidente (IDB.14/L.4 et IDB.14/L.5) et a adopté les décisions IDB.14/Dec.3 et IDB.14/Dec.4 (voir annexe I).

B. Activités de coopération technique de l'ONUDI en 1994

22. Le Conseil était saisi, outre le Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994 (IDB.14/10; IDB.14/10/Add.1 et Corr.1 et IDB.14/10/Add.2 et Corr.1), d'un rapport du Directeur général sur les activités de coopération technique de l'ONUDI en 1994 (IDB.14/14) et d'une liste des projets de coopération technique approuvés et/ou en cours d'exécution en 1994 (IDB.14/CRP.1). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.6) et a adopté la décision IDB.14/Dec.5 (voir annexe I).

IV. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS

23. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les alinéas a) à i) du point 7 de l'ordre du jour. Il était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa onzième session (IDB.14/9). On trouvera le résumé des débats sur l'ensemble du point 7 dans les comptes rendus analytiques IDB.14/SR.5, paragraphes 14 à 73, et IDB.14/SR.6, paragraphes 1 à 36.

A. Barème des contributions

24. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 1996-1997 (IDB.14/4 et Add.1). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.7) et a adopté la décision IDB.14/Dec.6 (voir annexe I).

B. Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire sur l'exécution du programme

25. Le Conseil était saisi du rapport financier intérimaire (PBC.11/8 et Corr.1) et du rapport intérimaire sur l'exécution du programme (IDB.14/10/Add.1 et Corr.1; IDB.14/10/Add.2 et Corr.1) pour l'exercice biennal 1994-1995, présentés tous les deux par le Directeur général. Sur la suggestion de la Présidente, le Conseil a pris note de cette documentation (voir IDB.14/SR.8, par. 16 et 17).

C. Programme et budgets, 1996-1997

26. Le Conseil était saisi de propositions du Directeur général pour le programme et les budgets, 1996-1997 (IDB.14/2 et Corr.1) ainsi que de ses propositions visant à améliorer les programmes de l'ONUDI en en accentuant le ciblage (IDB.14/13). Il a examiné un projet de décision se rapportant également à la situation financière présenté par la Présidente (IDB.14/L.26) et a adopté la décision IDB.14/Dec.7 (voir annexe I). Pour les déclarations faites à l'occasion de l'adoption de la décision, voir le compte rendu analytique IDB.14/SR.8, paragraphes 20 à 28.

D. Fonds de roulement

27. Le Conseil était saisi des propositions du Directeur général au sujet du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1996-1997 (IDB.14/3) et d'un rapport du Directeur général présentant l'état des avances au Fonds de roulement au 31 mai 1995 (IDB.14/28, annexe II). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.8) et a adopté la décision IDB.14/Dec.8 (voir annexe I).

E. Nomination d'un commissaire aux comptes

28. Le Conseil était saisi de la conclusion 95/7 du Comité des programmes et des budgets sur la nomination d'un commissaire aux comptes (IDB.14/9, par. 17). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.9) et a adopté la décision IDB.14/Dec.9 (voir annexe I).

F. Programme de traitement électronique de l'information

29. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le programme de traitement électronique de l'information de l'ONUDI (IDB.14/26) et d'un document de séance contenant un rapport sur les modalités de mise en place de moyens télématiques entre l'ONUDI et les missions permanentes à Vienne (IDB.14/CRP.3). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.10) et a adopté la décision IDB.14/Dec.10 (voir annexe I).

G. Situation financière de l'ONUDI

30. Le Conseil était saisi de rapports du Directeur général sur la situation financière au 31 mai 1995 (IDB.14/28), sur le chiffre de 6 % fixé comme montant maximal des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire (IDB.14/6 et Add.1) et sur les nouveaux faits concernant le service de conférence unifié (IDB.14/20). Le Conseil a adopté la décision IDB.14/Dec.7 (voir par. 26 ci-dessus). Il a aussi examiné deux projets de décision présentés par la Présidente (IDB.14/L.12 et IDB.14/L.24) et a adopté les décisions IDB.14/Dec.11 et IDB.14/Dec.12 (voir annexe I). Pour une déclaration faite à l'occasion de l'adoption de la décision IDB.14/Dec.12, voir le compte rendu analytique IDB.14/SR.8, paragraphe 38.

H. Fonds de développement industriel

31. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le montant estimatif des ressources et l'orientation de la programmation pour 1996 et 1997 (IDB.14/5) et d'informations sur la nature des projets financés par le Fonds de développement industriel (IDB.14/10/Add.1, appendice C). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.11) et a adopté la décision IDB.14/Dec.13 (voir annexe I).

I. Programme des directeurs de l'ONUDI par pays

32. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général concernant un nouveau cadre pour la représentation sur le terrain (IDB.14/25). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.23) et a adopté la décision IDB.14/Dec.14 (voir annexe I). Pour une déclaration faite à l'occasion de l'adoption de la décision, voir le compte rendu analytique IDB.14/SR.8, paragraphe 43.

V. LA DIMENSION REGIONALE

33. Les débats sur le point 9, y compris sur ses quatre subdivisions, sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.14/SR.6, paragraphes 37 à 116.

A. Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

34. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'appui de l'ONUDI à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDB.14/21) et des informations figurant au chapitre III.B du Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994 (IDB.14/10). Il a examiné un projet de décision

présenté par la Présidente (IDB.14/L.13) et a adopté la décision IDB.14/Dec.16 (voir annexe I).

B. Programme spécial pour le développement industriel des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien

35. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le Programme spécial pour le développement industriel des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien (IDB.14/15). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.19) et a adopté la décision IDB.14/Dec.17 (voir annexe I). Pour les déclarations faites à l'occasion de l'adoption de la décision, voir le compte rendu analytique IDB.14/SR.8, paragraphes 50 à 52.

C. Programme spécial pour le développement industriel de l'Asie et du Pacifique

36. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le Programme spécial pour le développement industriel de l'Asie et du Pacifique (IDB.14/18) et d'informations figurant au chapitre III.D du Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994 (IDB.14/10). Sur la suggestion de la Présidente, le Conseil a pris note de cette documentation (voir IDB.14/SR.8, par. 53 et 54).

D. Programme de coopération régionale pour le redressement industriel de l'Amérique latine et des Caraïbes

37. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le Programme de coopération régionale pour le redressement industriel de l'Amérique latine et des Caraïbes (IDB.14/19) et d'informations figurant au chapitre III.F du Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994 (IDB.14/10). Sur la suggestion de la Présidente, le Conseil a pris note de cette documentation (voir IDB.14/SR.8, par. 53 et 54).

VI. COOPERATION INDUSTRIELLE ET CONSULTATIONS; ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

38. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément le point 10 (Coopération industrielle et consultations - y compris la coopération économique et technique entre pays en développement et l'application de la résolution 47/153 de l'Assemblée générale) et le point 11 de l'ordre du jour (Activités opérationnelles de développement - (résolution 47/199 de l'Assemblée générale, par. 51). Les débats sur ces deux points sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.14/SR.7, paragraphes 1 à 16.

A. Coopération industrielle et consultations (y compris la coopération économique et technique entre pays en développement et l'application de la résolution 47/153 de l'Assemblée générale)

39. Le Conseil était saisi des recommandations concernant les suites à donner par l'ONUDI au Sommet mondial pour le développement social présentées par le Directeur général (IDB.14/24) et d'un rapport du Directeur général sur la coopération économique et technique entre pays en développement (IDB.14/17). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.14) et a adopté la décision IDB.14/Dec.18 (voir annexe I).

B. Activités opérationnelles de développement (résolution 47/199 de l'Assemblée générale, par. 51)

40. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur les activités opérationnelles de développement (IDB.14/22). Sur la suggestion de la Présidente, le Conseil a pris note de ce document (IDB.14/SR.8, par. 57 et 58).

VII. PROMOTION DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

41. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la promotion des investissements industriels (IDB.14/16). Les débats sur la question sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.14/SR.7, paragraphes 17 à 28. Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par la Présidente (IDB.14/L.20 et IDB.14/L.21) et a adopté les décisions IDB.14/Dec.19 et IDB.14/L.20 (voir annexe I). Pour une déclaration faite à l'occasion de l'adoption de la décision IDB.14/Dec.20, voir le compte rendu analytique IDB.14/SR.8, paragraphe 63.

VIII. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL; ACCORD DE SIEGE ENTRE L'ONUDI ET LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE; QUESTIONS ADMINISTRATIVES : CORPS COMMUN D'INSPECTION; QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES

42. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points suivants de l'ordre du jour : point 13 (Questions relatives au personnel), avec ses subdivisions a) et b), point 14 (Accord de Siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche), point 15 (Questions administratives : Corps commun d'inspection) et point 16 (Questions relatives aux organisations

intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres). Les débats sur ces quatre points de l'ordre du jour sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.14/SR.7, paragraphes 29 à 51.

A. Questions relatives au personnel; les femmes au Secrétariat

43. Le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétariat sur les questions relatives au personnel (IDB.14/8), d'un document de séance présenté par le Secrétariat contenant une liste des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONUDI au 1er mai 1995 (IDB.14/CRP.2) et d'informations sur la représentation des femmes au Secrétariat figurant au chapitre IV du *Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994* (IDB.14/10) et dans le rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1994-1995 (IDB.14/10, Add.1, appendice L). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.17) et a adopté la décision IDB.14/Dec.21 (voir annexe I).

B. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

44. Le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétariat sur les questions relatives au personnel (IDB.14/8). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.22) et a adopté la décision IDB.14/Dec.22 (voir annexe I).

C. Accord de Siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche

45. Le Conseil était saisi d'un rapport intérimaire du Directeur général sur l'accord de Siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche (IDB.14/11). Il a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.15) et a adopté la décision IDB.14/Dec.23 (voir annexe I).

D. Questions administratives : Corps commun d'inspection

46. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur les activités du Corps commun d'inspection intéressant l'ONUDI durant la seconde moitié de 1994 (IDB.14/12). Sur la suggestion de la Présidente, le Conseil a pris note de ce document (IDB.14/SR.8, par. 73 et 74).

E. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres

47. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur les demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.14/23). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté oralement par la Présidente (voir IDB.14/SR.7, par. 44) et a adopté la décision IDB.14/Dec.24 (voir annexe I).

IX. PREPARATIFS DE LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

48. Le Conseil était saisi d'un rapport du Président de la treizième session du Conseil du développement industriel relatif aux consultations officieuses sur les préparatifs de la sixième session de la Conférence générale (IDB.14/27). Les débats sur le sujet sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.14/SR.7, paragraphes 52 à 62. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.16) et a adopté la décision IDB.14/Dec.25 (voir annexe I). Pour une déclaration faite à l'occasion de l'adoption de la décision, voir le compte rendu analytique IDB.14/SR.8, paragraphe 77.

X. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA QUINZIEME SESSION

49. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.14/L.18) et a adopté la décision IDB.14/Dec.26 (voir annexe I).

XI. ADOPTION DU RAPPORT ET SUSPENSION DE LA QUATORZIEME SESSION

50. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.14/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.14/SR.8, par. 80 à 82).

51. Le 30 juin, à 17 h 30, le Conseil a suspendu sa quatorzième session jusqu'au 31 octobre 1995* en vue d'examiner uniquement les points 7 c) (Programme et budgets, 1996-1997) et 7 g) (Situation financière de l'ONUDI).

---

* Voir décision IDB.14/Dec.7.

Annexe I

DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL A SA QUATORZIEME SESSION

Décision No	*Titre*	*Page*
IDB.14/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence (IDB.14/SR.1, par. 30 et 31)	9
IDB.14/Dec.2	Cadre d'action de l'ONUDI - organigramme et structure des effectifs (IDB.14/SR.8, par. 4 à 7)	9
IDB.14/Dec.3	Rapport annuel du Directeur général pour 1994 sur les activités de l'Organisation, y compris un rapport intérimaire sur certaines activités (IDB.14/SR.8, par. 8 et 9)	10
IDB.14/Dec.4	Rapport annuel de l'ONUDI - intégration des femmes au développement industriel (IDB.14/SR.8, par. 10 et 11)	11
IDB.14/Dec.5	Activités de coopération technique de l'ONUDI en 1994 (IDB.14/SR.8, par. 12 et 13)	11
IDB.14/Dec.6	Barème des quotes-parts (IDB.14/SR.8, par. 14 et 15)	11
IDB.14/Dec.7	Situation financière de l'ONUDI; Programme et budgets, 1996-1997 (IDB.14/SR.8, par. 18 à 28)	11
IDB.14/Dec.8	Fonds de roulement (IDB.14/SR.8, par. 28 et 29)	12
IDB.14/Dec.9	Nomination d'un commissaire aux comptes (IDB.14/SR.8, par. 30 et 31)	12
IDB.14/Dec.10	Programme de traitement électronique de l'information (IDB.14/SR.8, par. 32 et 33)	12
IDB.14/Dec.11	Situation financière de l'ONUDI : rapport sur le chiffre de 6 % fixé comme montant maximal des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire (IDB.14/SR.8, par. 34 et 35)	12
IDB.14/Dec.12	Situation financière de l'ONUDI : réserve au titre du budget opérationnel et traitement des recettes provenant des nouveaux Etats Membres (IDB.14/SR.8, par. 36 à 38)	13
IDB.14/Dec.13	Fonds de développement industriel (IDB.14/SR.8, par. 39 et 40)	13
IDB.14/Dec.14	Programme des directeurs de l'ONUDI par pays (IDB.14/SR.8, par. 41 à 43)	13
IDB.14/Dec.15	Plan à moyen terme, 1996-2001 (IDB.14/SR.8, par. 44 et 45)	14
IDB.14/Dec.16	Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDB.14/SR.8, par. 46 et 47)	14
IDB.14/Dec.17	Programme spécial pour le développement industriel des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien (IDB.14/SR.8, par. 48 à 52)	15
IDB.14/Dec.18	Coopération économique et technique entre pays en développement (IDB.14/SR.8, par. 55 et 56)	15
IDB.14/Dec.19	Promotion des investissements industriels (IDB.14/SR.8, par. 59 et 60)	16
IDB.14/Dec.20	Promotion des investissements industriels : directives pour le fonctionnement des bureaux du Service de promotion des investissements (IDB.14/SR.8, par. 61 à 63)	16
IDB.14/Dec.21	Questions relatives au personnel, y compris les femmes au Secrétariat (IDB.14/SR.8, par. 66 et 67)	17
IDB.14/Dec.22	Comité des pensions du personnel de l'ONUDI (IDB.14/SR.8, par. 68 à 70)	17
IDB.14/Dec.23	Accord de siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche (IDB.14/SR.8, par. 71 et 72)	17
IDB.14/Dec.24	Demandes d'admission au statut consultatif auprès de l'ONUDI présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.14/SR.7, par. 44 et 45)	18
IDB.14/Dec.25	Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Conférence générale (IDB.14/SR.8, par. 75 à 78)	18
IDB.14/Dec.26	Ordre du jour provisoire et date de la quinzième session (IDB.14/SR.8, par. 79)	19

IDB.14/Dec.1 UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES EN MATIERE DE SERVICES DE CONFERENCE

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa quatorzième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

1ère séance plénière
26 juin 1995

IDB.14/Dec.2 CADRE D'ACTION DE L'ONUDI - ORGANIGRAMME ET STRUCTURE DES EFFECTIFS

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé les résolutions GC.5/Res.18 et GC.5/Res.20 de la Conférence générale;

b) A souligné l'importance de la réforme de l'ONUDI aussi dans le contexte plus large des efforts pour améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies tout entier;

c) A réaffirmé ses décisions IDB.12/Dec.9 et IDB.13/Dec.2, en particulier les alinéas d), f) et g) de cette dernière;

d) A pris acte du document IDB.14/13 où figurent les propositions du Directeur général tendant à améliorer les programmes de l'ONUDI en en accentuant le ciblage;

e) A été conscient qu'il faut établir des critères permettant de déterminer si les objectifs énoncés dans les résolutions mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus ont été atteints;

f) A souligné que la réforme et la revitalisation de l'Organisation exigeaient le soutien financier, politique et économique sans réserve des Etats Membres;

g) A prié le Directeur général :

i) De présenter à la sixième session de la Conférence générale un rapport sur l'application de la résolution GC.5/Res.18, qui comprenne ses propositions concernant les sept thèmes programmatiques et le ciblage des activités de l'ONUDI au cours de la période biennale 1996-1997, telles qu'elles ressortent du document IDB.14/13, et de présenter aussi un calendrier pour l'application plus complète de ladite résolution;

ii) De fonder le rapport sur les indicateurs d'étape indiqués à l'annexe à la présente décision, en tenant dûment compte, selon qu'il conviendra, des observations faites par les délégations à la quatorzième session du Conseil du développement industriel.

8ème séance plénière
30 juin 1995

Annexe

INDICATEURS D'ETAPE

I. Réorientation de l'ONUDI

A. Répondre à une structure de la demande changeante
Brève description de la manière dont la structure de la demande de services de l'ONUDI a évolué dans les pays en développement et dont l'ONUDI doit la satisfaire

B. Définition des priorités
Processus de refonte des priorités de l'ONUDI et établissement de nouveaux objectifs globaux de développement

C. Restructuration organisationnelle
Comment l'Organisation a remanié sa structure interne pour accroître son efficacité

D. Division rationnelle du travail au sein du système des Nations Unies.

II. Ciblage des services

L'ONUDI rend divers services distincts aux pays en développement, que ce soit directement ou indirectement, en contribuant aux initiatives et aux programmes lancés à l'échelle du système des Nations Unies. Ces services - regroupés en services d'appui de base, de coopération technique, de promotion et de mise en place de réseaux, d'information industrielle, en services normatifs et en contributions au système des Nations Unies - feront l'objet d'une analyse approfondie dans le rapport d'activité. Dans cette analyse on s'efforcera, dans la mesure du possible, d'appliquer des critères et des indicateurs qui se prêtent à la quantification. Seront notamment étudiés :

- L'axe thématique
- L'axe géographique
- L'axe sous-sectoriel
- L'orientation vers le bénéficiaire/utilisateur final

- Action au niveau des pouvoirs publics, des institutions et des entreprises
- Secteur public/privé
- Petites, moyennes et grandes entreprises
- Niveaux national, sous-régional, régional et mondial
- Les allocations budgétaires
- Les modalités de financement
- Le rôle des bureaux extérieurs
- La coordination et la coopération avec d'autres institutions multilatérales

A. Services d'appui de base
(Rôle des enquêtes, des études analytiques et des services de programmation)

B. Services de coopération technique

C. Services de promotion et de maillage

D. Services d'information industrielle

E. Services normatifs

F. Contributions au système multilatéral

III. Réforme de la gestion

A. Politiques, mécanismes et modes de gestion

i) Programme de travail et mise en oeuvre

ii) Délégation et responsabilité

B. Gestion du personnel

i) Politiques et règlements applicables au personnel

ii) Formation du personnel

C. Gestion de la coopération technique

i) Gestion du cycle des projets (y compris l'assurance qualité et l'évaluation)

ii) Constitution d'équipes

iii) Processus d'approbation des projets

D. Gestion financière

i) Rationalisation des dépenses et économies

ii) Allocations au titre du budget opérationnel

IV. Relations extérieures et communication

A. Interaction avec les Etats Membres
Contacts avec les Etats Membres et diffusion d'informations auprès d'eux, dont les renseignements provenant des évaluations et audits et amélioration de l'accès des Etats Membres à certaines bases de données

B. Interaction avec les instances du système des Nations Unies
Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, Comité administratif de coordination, etc.

V. Information : nouvelles initiatives
Diffusion de l'information relative à l'ONUDI et à ses différents programmes de fond

VI. Résumé et perspectives
Compte rendu synoptique des principales différences relevées et des principaux changements intervenus depuis le lancement du processus de réforme en ce qui concerne les programmes, l'organisation et les procédures de l'ONUDI.

IDB.14/Dec.3 RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GENERAL POUR 1994 SUR LES ACTIVITES DE L'ORGANISATION, Y COMPRIS UN RAPPORT INTERIMAIRE SUR CERTAINES ACTIVITES

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé la décision GC.5/Dec.9 de la Conférence générale;

b) A pris note avec satisfaction des renseignements fournis dans les documents IDB.14/10, IDB.14/10/Add.1 et Corr.1, IDB.14/10/Add.2 et Corr.1 et IDB.14/10/Add.3;

c) S'est félicité de la nouvelle présentation du Rapport annuel;

d) A encouragé le Directeur général à continuer d'améliorer la qualité des renseignements qui figureront dans les futurs rapports annuels en mettant l'accent, en particulier, sur les mesures prises pour mettre en oeuvre les priorités de l'ONUDI;

e) A prié le Directeur général de soumettre à la Conférence générale à sa sixième session des informations plus détaillées, y compris des graphiques, sur une base géographique et sectorielle, concernant les fonds d'affectation spéciale financés par des tiers et les fonds d'affectation spéciale autofinancés.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.4 RAPPORT ANNUEL DE L'ONUDI - INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé la résolution GC.5/Res.11 de la Conférence générale et sa propre décision IDB.13/Dec.9;

b) A pris note des sections pertinentes du *Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994* (IDB.14/10 et Add.1) et du rapport intérimaire sur certaines activités (IDB.14/10/Add.3, chap. III);

c) A prié le Directeur général :

i) De continuer d'intégrer et de promouvoir activement les considérations relatives à l'égalité des sexes dans tous les secteurs prioritaires de l'ONUDI et d'élaborer des programmes axés sur les femmes, selon les besoins;

ii) De contribuer, le moment venu, à la mise en oeuvre des sections de la Plate-forme d'action mondiale devant être adoptée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, prévue à Beijing (Chine), du 4 au 15 septembre 1995, qui sont en rapport avec les mandats de l'ONUDI;

d) A prié en outre le Directeur général de faire rapport sur l'application de la présente décision le moment venu;

e) A engagé les Etats Membres à appuyer l'exécution des mesures ci-dessus.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.5 ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ONUDI EN 1994

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.12/Dec.5;

b) A pris note des renseignements figurant dans le document IDB.14/14;

c) A gardé à l'esprit que les activités et les ressources allouées pour l'exécution d'activités de coopération technique sont groupées par unités administratives;

d) A tenu compte du fait que, pendant la treizième session du Conseil du développement industriel, de nombreux intervenants avaient déclaré que les cinq objectifs de développement constituaient des directives importantes pour le programme et les budgets;

e) A souligné l'importance de l'ONUDI comme source de renseignements ayant fait l'objet d'une évaluation et de conseils, compte tenu en particulier des efforts accomplis par les pays en développement pour satisfaire aux nouvelles règles de la concurrence mondiale et de l'intégration des marchés à l'échelon régional;

f) A souligné en outre la nécessité de continuer à mettre en oeuvre et à améliorer encore les directives de l'ONUDI concernant le processus de gestion des services;

g) A encouragé le Directeur général à poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des projets de coopération technique par l'application des principes relatifs à la gestion de la coopération pour le développement, comme il est mentionné dans le document IDB.14/14;

h) A recommandé que l'on accorde une importance particulière à la contribution de l'ONUDI, par des apports catalytiques, au renforcement des capacités institutionnelles nationales en vue d'un appui direct à l'industrie.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.6 BAREME DES QUOTES-PARTS

Le Conseil du développement industriel a recommandé à la Conférence générale d'établir, pour l'exercice biennal 1996-1997, un barème des quotes-parts s'inspirant de la résolution 49/19 B de l'Assemblée générale et ajusté en fonction de la composition de l'ONUDI, étant entendu que la contribution des Etats, l'année où ils deviennent Membres de l'ONUDI, sera fixée en conformité avec l'article 5.6 du règlement financier et en fonction du barème des quotes-parts de l'ONU, tel qu'il est applicable à l'ONUDI.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.7 SITUATION FINANCIERE DE L'ONUDI - PROGRAMME ET BUDGETS, 1996-1997

Le Conseil du développement industriel :

a) A prié le Directeur général d'élaborer des plans préliminaires de dépenses dans le cadre du document IDB.14/2 et Corr. 1 tel qu'il a été accepté par le Comité des programmes et des budgets dans sa conclusion 95/8 pour recommandation au Conseil du développement industriel;

b) A décidé de reprendre sa quatorzième session le 31 octobre 1995* afin d'examiner les plans de dépenses présentés par le Directeur général;

c) A recommandé à la Conférence générale de prendre, à sa sixième session, une décision officielle sur l'approbation du programme et des budgets pour 1996-1997 tels qu'ils auront été adoptés par le Conseil du développement industriel, à la reprise de sa quatorzième session;

d) A décidé d'examiner à la reprise de sa session, dans une approche constructive et en vue de son approbation par la Conférence générale à sa sixième session, l'emploi du solde inutilisé de l'exercice biennal 1992-1993;

e) A engagé vivement tous les Etats Membres à faire face à leurs obligations et à verser la totalité de leurs quotes-parts, ainsi que tout arriéré qui pourrait être dû, en signe de l'appui apporté à l'Organisation et à son mandat.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.8 FONDS DE ROULEMENT

Le Conseil du développement industriel :

a) A recommandé à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement et l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice biennal 1996-1997 restent les mêmes que pour l'exercice biennal 1994-1995, c'est-à-dire comme stipulés à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

b) A prié instamment les Etats Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.9 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Conseil du développement industriel :

a) A recommandé à la Conférence générale d'approuver la prorogation pour une période de deux ans, allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1998, des fonctions actuelles du Président de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne comme commissaire aux comptes pour l'ONUDI, avec le mandat spécifié dans le règlement financier de l'Organisation;

b) A prié le Directeur général d'inviter, à l'avenir, les Etats Membres à faire des propositions concernant la nomination d'un commissaire aux comptes et de présenter ces propositions au Comité des programmes et des budgets pour examen.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.10 PROGRAMME DE TRAITEMENT ELECTRONIQUE DE L'INFORMATION

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé la décision GC.4/Dec.18 dans laquelle le Directeur général était notamment prié de tenir les Etats Membres pleinement informés du programme de traitement électronique de l'information au moyen de réunions d'information trimestrielles et de faire rapport sur le programme aux organes directeurs, à leurs sessions suivantes;

b) A estimé que ces réunions d'information trimestrielles n'étaient plus nécessaires et que la question du programme de traitement électronique de l'information ne devait plus être automatiquement inscrite à l'ordre du jour des sessions futures des organes directeurs, dans l'intérêt de la rationalisation des travaux desdits organes;

c) A recommandé à la Conférence générale de lever les conditions susmentionnées relatives à la présentation obligatoire de rapports imposées au Directeur général aux alinéas h) et i) de la décision GC.4/Dec.18.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.11 SITUATION FINANCIERE DE L'ONUDI : RAPPORT SUR LE CHIFFRE DE 6 % FIXE COMME MONTANT MAXIMAL DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE BUDGET ORDINAIRE

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.13/Dec.14 et la conclusion 95/3 du Comité des programmes et des budgets;

b) A pris note des renseignements contenus dans les documents IDB.14/6 et Add. 1;

---

* A la suite d'un accord intervenu au sein du Conseil (voir le compte rendu analytique IDB.14/SR.8, par. 27 et 28), la date du 31 octobre 1995 a été retenue à la place de celle qui était indiquée dans le projet de décision IDB.14/L.26.

c) A souligné qu'il importait d'utiliser avec efficacité et efficience les ressources du budget ordinaire et d'accroître les ressources extrabudgétaires allouées aux activités de coopération technique de l'ONUDI;

d) A décidé, eu égard aux renseignements ci-dessus, de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'examen d'une modification éventuelle du pourcentage des ressources du budget ordinaire actuellement allouées aux activités de coopération technique;

e) A engagé les Etats Membres et les autres donateurs à augmenter leurs contributions volontaires aux activités de coopération technique de l'ONUDI.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.12 SITUATION FINANCIERE DE L'ONUDI : RESERVE AU TITRE DU BUDGET OPERATIONNEL ET TRAITEMENT DES RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris acte du rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.11/7, mis à jour dans le document IDB.14/28), qui contient des informations sur l'état des contributions mises en recouvrement, les avances au Fonds de roulement, les prévisions des mouvements de trésorerie, l'exécution du budget ordinaire, une ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1994-1995, des propositions relatives aux réserves au titre du budget opérationnel et le traitement des recettes provenant des nouveaux Etats Membres;

b) A prié instamment les Etats Membres qui ne l'avaient pas encore fait d'acquitter sans retard leurs contributions au budget ordinaire, y compris les avances au Fonds de roulement, pour les exercices biennaux 1986-1987 à 1994-1995;

c) A pris note des propositions relatives à la réserve au titre du budget opérationnel et a approuvé les propositions du Directeur général tendant : i) à fixer le montant de la réserve opérationnelle pour l'exercice biennal 1996-1997 à 4,3 millions de dollars, soit 15 % du montant estimatif des dépenses au titre du budget opérationnel de cet exercice biennal; et ii) à s'employer à reconstituer dès que possible la réserve à ce niveau;

d) A pris note des observations sur le traitement des recettes provenant des nouveaux Etats Membres exposées au chapitre V du document PBC.11/7 et a approuvé l'application de ce traitement à l'exercice 1992-1993 et aux services biennaux futurs.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.13 FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé la Déclaration de Yaoundé (GC.5/Res.20) ainsi que la décision IDB.13/Dec.17 sur le Fonds de développement industriel (FDI);

b) A pris note du rapport du Directeur général publié sous la cote IDB.14/5;

c) A approuvé le plan d'action pour 1996 et 1997 exposé au chapitre II de ce document;

d) A décidé de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets à financer par le Fonds en 1996 et 1997, conformément aux domaines prioritaires du plan à moyen terme;

e) Réaffirmant la résolution GC.5/Res.8 de la Conférence générale, a engagé les Etats Membres :

i) A accroître leurs annonces de contribution au Fonds, afin que le niveau de financement souhaité de 50 millions de dollars par an soit atteint le plus tôt possible grâce aux contributions des gouvernements;

ii) A verser une partie de leurs contributions à l'élément contributions générales en monnaies convertibles du Fonds, de sorte qu'un montant minimum de 10 millions de dollars par an puisse être atteint le plus tôt possible;

iii) A envisager de verser des contributions cadres utilisables pour financer une assistance préparatoire aux activités à grande échelle et/ou en tant que contributions pour les thèmes programmatiques prioritaires de 1996-1997.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.14 PROGRAMME DES DIRECTEURS DE L'ONUDI PAR PAYS

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.12/Dec.11 et la conclusion 95/11 du Comité des programmes et des budgets;

b) A pris note des renseignements détaillés sur un nouveau cadre pour la représentation sur le terrain fournis dans le document IDB.14/25;

c) A souligné la nécessité d'améliorer la qualité du programme en tenant compte du fait qu'il importait d'atteindre l'objectif fixé dans des décisions précédentes, y compris pour les bureaux régionaux et sous-régionaux pilotes, et en prenant également en considération la situation financière de l'ONUDI;

d) A considéré que la viabilité du programme de représentation sur le terrain ne pouvait être assurée que par la combinaison de diverses sources de financement : budgets ordinaire et opérationnel, Programme des Nations Unies pour le développement et contributions de donateurs et de pays hôtes;

e) A demandé instamment aux Etats Membres de faire tous les efforts possibles pour accroître les contributions volontaires à l'appui de ce programme;

f) A prié le Directeur général d'appliquer le programme de représentation sur le terrain en se fondant sur l'objectif de 50 bureaux dotés de tout le personnel voulu, en utilisant toutes les ressources appropriées et disponibles, y compris 3 millions de dollars provenant de l'appui sectoriel du Programme des Nations Unies pour le développement industriel;

g) A prié le Directeur général de lui faire rapport sur l'application de la présente décision.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.15 PLAN A MOYEN TERME, 1996-2001

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.13/Dec.14;

b) A recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de décision ci-après :

"La Conférence générale :

i) Prend note du plan à moyen terme, 1996-2001, publié sous la cote IDB.13/19;

ii) Décide d'appeler désormais le 'plan à moyen terme' 'cadre de programmation à moyen terme' et de ramener à quatre ans la période qu'il couvre."

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.16 DEUXIEME DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé la Déclaration de Yaoundé figurant dans la résolution GC.5/Res.20 de la Conférence générale et la résolution relative au Programme d'action adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-septième session extraordinaire tenue au Caire (Egypte) du 25 au 28 mars 1995;

b) A rappelé en outre la résolution 1 (XII) sur l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA) (1993-2002) adoptée à la douzième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie tenue à Gaborone (Botswana) du 6 au 8 juin 1995;

c) A réaffirmé la responsabilité première des pays africains dans l'exécution du programme de la deuxième DDIA et la nécessité d'une mobilisation efficace de leurs propres ressources ainsi que d'un apport substantiel de ressources techniques et financières de la communauté internationale pour l'industrialisation de l'Afrique;

d) A invité les institutions financières et les fonds internationaux, régionaux et sous-régionaux à allouer des ressources substantielles à l'exécution du programme de la deuxième DDIA aux niveaux national, régional et sous-régional;

e) A engagé tous les pays africains, en coopération avec les organisations intergouvernementales africaines, à prendre des mesures concrètes pour assurer la pleine exécution de leurs programmes nationaux et sous-régionaux pour la deuxième DDIA;

f) A invité les pays africains qui ne l'avaient pas encore fait à réviser et concrétiser leurs programmes nationaux, en coopération avec le secteur privé, à définir des projets industriels concrets aux fins d'exécution, et à mettre au point des plans pragmatiques pour leur réalisation, notamment la création de comités et/ou de mécanismes nationaux de coordination et de suivi;

g) A prié le Directeur général d'aider à l'élaboration et à l'exécution d'un programme de formation et de perfectionnement des entrepreneurs, y compris la mise au point d'un plan pour les entreprises, la création de réseaux avec des entreprises étrangères et la diffusion d'informations ainsi que la fourniture d'une formation approfondie à la gestion à l'intention des entrepreneurs locaux et le développement de capacités institutionnelles durables à cette fin en Afrique;

h) A prié également le Directeur général d'accorder un rang de priorité élevé à la réalisation des objectifs énoncés dans la deuxième DDIA, en renforçant le personnel du groupe du service compétent du Secrétariat;

i) A prié en outre le Directeur général d'effectuer une évaluation approfondie de l'exécution du programme et des activités de la DDIA, notamment d'actualiser les programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux pendant l'exercice biennal 1996-1997 et de lui faire rapport à sa quinzième session.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.17 PROGRAMME SPECIAL POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES PAYS ARABES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PEUPLE PALESTINIEN

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé la résolution GC.5/Res.13 de la Conférence générale;

b) A pris note avec préoccupation du document IDB.14/15 sur l'application de ladite résolution;

c) A souligné le rôle important de l'ONUDI dans l'action en faveur du développement industriel des pays arabes, et notamment dans l'assistance technique au peuple palestinien;

d) A prié le Directeur général de prendre les mesures voulues pour :

i) Améliorer la gestion du Programme pour les pays arabes et faire en sorte qu'il réponde mieux aux besoins et priorités de ces pays;

ii) Améliorer la qualité de l'information sur le Programme et présenter des renseignements détaillés sur les projets exécutés et/ou lancés par le Programme dans les pays arabes;

iii) Assurer la coopération sans réserve de l'ONUDI avec les institutions financières et techniques régionales des pays arabes et notamment l'Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives;

iv) Continuer à fournir une assistance technique au peuple palestinien;

e) A prié en outre le Directeur général de faire figurer dans son rapport à la sixième session de la Conférence générale des renseignements sur l'application de la présente décision.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.18 COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.13/Dec.21 et la résolution GC.5/Res.10 de la Conférence générale;

b) A pris note des recommandations figurant dans l'annexe au document IDB.13/15 et du rapport du Directeur général (IDB.14/17);

c) A prié le Directeur général :

i) De poursuivre ses efforts pour mettre en oeuvre la résolution GC.5/10 de la Conférence générale;

ii) De renforcer le programme de coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD/CTPD), notamment en recherchant des ressources extrabudgétaires supplémentaires, en particulier pour le financement de ses activités, et en développant et renforçant les capacités des pays en développement bénéficiaires;

iii) De continuer à s'efforcer d'accroître le recours aux experts, aux équipements et aux services, ainsi qu'aux moyens de formation et de mise en valeur des ressources humaines des pays en développement en liaison avec les activités de coopération technique de l'ONUDI;

d) A prié en outre le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis concernant la mise en oeuvre du programme de CEPD/CTPD à la Conférence générale à sa sixième session;

e) A recommandé à la Conférence générale de faire sienne la présente décision.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.19 PROMOTION DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.13/Dec.8;

b) A reconnu la nécessité de prendre des mesures appropriées concernant divers barèmes des traitements et les engagements des pays hôtes, ainsi que leurs contributions qui feraient l'objet de négociations avec l'ONUDI;

c) A reconnu en outre l'importance de communiquer des informations sur le climat des investissements et les possibilités d'investissement industriel des pays en développement;

d) A prié le Directeur général de continuer d'accroître le nombre de bureaux du Service de promotion des investissements et de renforcer toutes les activités pertinentes de promotion des investissements industriels de l'ONUDI afin de promouvoir l'industrialisation des pays en développement;

e) A prié en outre le Directeur général de promouvoir et de faciliter l'établissement de bureaux du Service de promotion des investissements financés par des ressources extrabudgétaires comme le Fonds de développement industriel et d'autres contributions volontaires;

f) A prié également le Directeur général de continuer :

i) D'améliorer le programme d'aide assurée par le Service de promotion des investissements aux pays en développement et de coopérer avec les parties intéressées en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour appuyer les programmes de promotion des investissements destinés aux pays en développement;

ii) D'élargir les activités d'évaluation et de promotion des investissements - notamment par l'élaboration de projets d'investissement et la mise en place de bases de données donnant accès sur le plan international aux études de préinvestissement effectuées par le système des Nations Unies pour lesquelles des investissements sont recherchés, et par l'établissement dans les pays en développement d'instruments de placement comme les fonds communs de placement et les fonds de capital-risque.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.20 PROMOTION DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS : DIRECTIVES POUR LE FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Le Conseil du développement industriel a recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de décision ci-après :

"La Conférence générale,

Prend note du rapport du Directeur général sur la promotion des investissements industriels (IDB.14/16-GC.6/5/Add.2) et décide de modifier comme suit les Directives pour le fonctionnement des bureaux du Service de promotion des investissements approuvées dans sa résolution GC.3/Res.19 :"

Le nouveau texte du paragraphe 11, tel qu'approuvé dans sa résolution GC.3/Res.19, *se lirait comme suit* :

"11. *Financement des bureaux du SPI*

Les bureaux du SPI seront financés par les pays hôtes, qui verseront à l'ONUDI des contributions volontaires suffisantes pour couvrir les dépenses engagées par l'Organisation à ce titre. Les fonds nécessaires pour couvrir toutes les dépenses, y compris les services d'appui au programme (frais généraux), seront fournis en monnaies convertibles, excepté dans les pays dont la monnaie n'est pas convertible. Dans ces pays, les fonds destinés à couvrir les dépenses en monnaie locale des bureaux du SPI pourront être fournis dans ladite monnaie, mais les fonds destinés à financer toutes les autres dépenses, y compris les dépenses afférentes aux services d'appui au programme (frais généraux), seront fournis en monnaies convertibles. Un manuel des procédures et du fonctionnement des bureaux du SPI sera mis au point.

A la demande de l'un des pays intéressés visés au paragraphe 4 ci-dessus, l'ONUDI s'efforcera d'assurer un financement extrabudgétaire pour les dépenses d'installation et

de fonctionnement des bureaux du SPI établis dans les pays en développement. Les bureaux du SPI pourront aussi mobiliser des ressources supplémentaires en percevant sur la base du remboursement à l'identique des coûts encourus des redevances pour des services rendus."

Le paragraphe 12, tel qu'il figure dans le document GC.3/13 et tel qu'il a été approuvé dans sa résolution GC.3/Res.19, *se lirait comme suit* :

"12. *Personnel des bureaux du SPI*

Le directeur des bureaux du SPI sera nommé par le Directeur général de l'ONUDI, conformément aux Statut et Règlement du personnel et aux procédures de l'ONUDI et après des consultations avec le gouvernement du pays hôte. L'ONUDI administrera et supervisera les bureaux du SPI. Le Directeur relèvera des dispositions 200 et suivantes du règlement du personnel et aura le statut d'agent recruté sur le plan international pour le projet, ou sera nommé avec le statut d'administrateur recruté sur le plan national, auquel s'appliquera le barème national des traitements établis par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour cette catégorie particulière d'administrateurs. Pour les autres fonctionnaires, les traitements seront déterminés sur la base de négociations entre le pays hôte et le Secrétariat de l'ONUDI."

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.21 QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, Y COMPRIS LES FEMMES AU SECRETARIAT

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations présentées dans le rapport du Secrétariat (IDB.14/8), en ce qui concerne en particulier les résolutions 49/223, sections III.C et D, et 49/224 adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies;

b) A noté les modifications apportées, en application de l'article 13.3 du statut du personnel, aux tableaux I et III et à l'annexe I du statut du personnel de l'ONUDI, afin de les rendre conformes aux décisions prises par l'Assemblée générale aux sections III.C et D de sa résolution 49/223;

c) A noté en outre les modifications des appendices A, C et G du règlement du personnel de l'ONUDI, telles qu'elles sont présentées aux paragraphes 9 à 13 du document IDB.14/8;

d) A noté également les informations sur les femmes au Secrétariat présentées au chapitre III du document IDB.14/8.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.22 COMITE DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ONUDI

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé la décision GC.5/Dec.12 de la Conférence générale et sa propre décision IDB.12/Dec.3 concernant l'élection au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 1994-1995;

b) A noté que le poste d'un membre, M. A. Hennessy (Royaume-Uni), deviendra vacant le 1er août 1995;

c) A noté en outre que le poste d'un membre suppléant, M. G. Garcia Torres (Pérou), est devenu vacant;

d) A décidé, conformément à l'alinéa c) de la décision GC.5/Dec.12 de la Conférence générale, d'élire pour le reste de la période biennale 1994-1995 M. W. Buch (Allemagne) membre du Comité afin de remplacer M. Hennessy à compter du 1er août 1995 et M. L. Parodi Gambetti (Chili) membre suppléant afin de remplacer M. García Torres à compter du 1er juillet 1995;

e) A recommandé à la Conférence générale les candidats suivants à l'élection des deux membres et des deux membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 1996-1997 :

Membres : M. W. Buch (Allemagne)
M. S. O. Fatunla (Nigéria)

Membres suppléants : M. J. Pogány (Hongrie)
M. L. Parodi Gambetti (Chili)

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.23 ACCORD DE SIEGE ENTRE L'ONUDI ET LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.13/Dec.23;

b) A pris note du rapport intérimaire du Directeur général présentant des informations sur les progrès réalisés dans la négociation de l'accord de Siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche (IDB.14/11);

c) A prié le Directeur général de soumettre à la Conférence générale, pour mesure à prendre comme il convient, un rapport sur l'accord de Siège conclu entre l'ONUDI et la République d'Autriche.

8ème séance plénière
30 juin 1995

IDB.14/Dec.24 DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT CONSULTATIF AUPRES DE L'ONUDI PRESENTEES PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.14/23;

b) A décidé, conformément à l'Article 19.1 b) de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux Directives concernant les relations de l'ONUDI avec les organisationsintergouvernementalesgouvernementales, non gouvernementales et autres (Décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 17), d'accorder le statut consultatif auprès de l'ONUDI aux huit organisations non gouvernementales internationales ci-après :

Centre d'appui pour le développement de l'industrie alimentaire

Fédération internationale pour le traitement de l'information (FITI)

Forum francophone des affaires

Institut international de technologie appliquée (IITA)

Jeunes entreprises/Junior Achievement Afrique

Organisation européenne de développement régional industriel

Soroptimist International

Union européenne de relations publiques

7ème séance plénière
29 juin 1995

IDB.14/Dec.25 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.13/Dec.25;

b) A pris note du rapport du Président du Conseil du développement industriel sur les résultats des consultations officieuses (IDB.14/27);

c) A approuvé sa proposition relative à l'ordre du jour de la sixième session de la Conférence générale, telle qu'elle est reproduite en annexe à la présente décision;

d) A prié la Présidente de la quatorzième session du Conseil du développement industriel d'organiser des consultations officieuses sur les préparatifs de la sixième session de la Conférence générale.

8ème séance plénière
30 juin 1995

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

1. Ouverture de la sixième session.

2. Election du Bureau :

   a) Election du Président;

   b) Election des autres membres du Bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Organisation des travaux.

5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.

6. Election aux organes :

   a) Conseil du développement industriel;

   b) Comité des programmes et des budgets.

7. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses douzième, treizième, quatorzième sessions ordinaires.

8. Etat et perspectives du processus de réforme et de revitalisation :

a) Cadre d'action de l'ONUDI - organigramme et structure des effectifs;

b) Rapports annuels du Directeur général pour 1993 et 1994 sur les activités de l'Organisation;

c) Plan à moyen-terme, 1996-2001;

d) Programme et budgets, 1996-1997;

e) Représentation hors Siège.

9. Développement industriel et activités de coopération :

a) Coopération pour le développement industriel (Résolution 49/108 de l'Assemblée générale, et notamment dette extérieure et développement industriel);

b) Croissance et compétitivité industrielles et technologiques;

c) Valorisation des ressources humaines pour l'industrie;

d) Développement équitable grâce au développement industriel;

e) Développement industriel écologiquement durable;

f) Coopération internationale dans le domaine des investissements et de la technologie industriels, y compris la coopération entre pays en développement;

g) Industrialisation des pays les moins avancés;

h) Développement du secteur privé;

i) Priorités mondiales (suite donnée aux grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies -Conférence internationale sur la population et le développement, Sommet mondial pour le développement social, quatrième Conférence mondiale sur les femmes, etc.);

j) Activités opérationnelles de développement.

10. Priorités et programmes régionaux :

a) Afrique (en particulier la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique);

b) Pays arabes;

c) Asie et Pacifique;

d) Amérique latine et Caraïbes;

e) Europe et nouveaux Etats indépendants.

11. Mobilisation de ressources financières pour les programmes de l'ONUDI.

12. Questions financières et administratives :

a) Situation financière de l'ONUDI;

b) Fonds de roulement;

c) Barème des quotes-parts des Etats Membres;

d) Nomination d'un commissaire aux comptes;

e) Questions relatives au personnel;

f) Accord de Siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche;

g) Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres;

h) Programme d'informatisation.

13. Date et lieu de la septième session.

14. Clôture de la sixième session.

IDB.14/Dec.26 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA QUINZIEME SESSION

Le Conseil du développement industriel a décidé de tenir sa quinzième session du 6 au 10 mai 1996 et adopté pour cette session l'ordre du jour provisoire suivant :

1. Ouverture de la quinzième session.

2. Election du bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour de la quinzième session.

4. Cadre d'action de l'ONUDI - organigramme et structure des effectifs.

5. Rapport annuel du Directeur général pour 1995 sur les activités de l'Organisation.

6. Activités de coopération technique de l'ONUDI en 1995, y compris les activités opérationnelles de développement.

7. Ordre du jour provisoire et date de la seizième session.

8. Adoption du rapport de la quinzième session.

9. Clôture de la quinzième session.

8ème séance plénière
30 juin 1995

Annexe II

DOCUMENTS PRESENTES AU CONSEIL A SA QUATORZIEME SESSION

Cote	*Point de l'ordre du jour*	*Titre*
IDB.14/1	3	Ordre du jour provisoire
IDB.14/1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.14/2 PBC.11/2 et Corr.1	7 c)	Programme et budgets, 1996-1997. Propositions du Directeur général
IDB.14/3 PBC.11/3	7 d)	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1996-1997. Propositions du Directeur général
IDB.14/4 PBC.11/5 et Add.1	7 a)	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 1996-1997. Note du Secrétariat
IDB.14/5 PBC.11/6	7 h)	Fonds de développement industriel. Montant estimatif des ressources et orientations de la programmation pour 1996 et 1997. Rapport du Directeur général
IDB.14/6 PBC.11/9	7 g)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport sur le chiffre de 6 % fixé comme montant maximal des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire, présenté par le Directeur général
IDB.14/6/Add.1	7 g)	Rapport du Comité des programmes et des budgets : situation financière de l'ONUDI. Rapport sur le chiffre de 6 % fixé comme montant maximal des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire. Additif. Rapport du Directeur général
IDB.14/7	-	Liste des Etats figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
IDB.14/8	13 a) b)	Questions relatives au personnel. Rapport du Secrétariat
IDB.14/9	7	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa onzième session (24-28 avril 1995)
IDB.14/10 PBC.11/10	5, 6	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994
IDB.14/10/Add.1 PBC.11/10/Add.1 et Corr.1	5, 6, 7 b)	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994. Additif. Rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1994-1995. Rapport du Directeur général
IDB.14/10/Add.2 et Corr.1	5, 6, 7 b)	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994. Additif. Rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1994-1995 : renseignements sur les contributions aux fonds d'affectation spéciale. Rapport du Directeur général
IDB.14/10/Add.3	5	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994. Additif. Rapport intérimaire sur certaines activités présenté par le Directeur général
IDB.14/11	14	Accord de siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche. Rapport intérimaire du Directeur général

Annexe II *(suite)*

Cote	*Point de l'ordre du jour*	*Titre*
IDB.14/12	15	Questions administratives : Corps commun d'inspection. Activités du Corps commun d'inspection intéressant l'ONUDI durant la seconde moitié de 1994. Note du Secrétariat
IDB.14/13	4, 7 c)	Cadre d'action de l'ONUDI - organigramme et structure des effectifs. Améliorer les programmes de l'ONUDI en en accentuant le ciblage. Propositions du Directeur général
IDB.14/14 GC.6/8	6	Activités de coopération technique de l'ONUDI en 1994. Rapport du Directeur général
IDB.14/15 GC.6/9	9 b)	La dimension régionale. Programme spécial pour le développement industriel des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien. Rapport du Directeur général
IDB.14/16 GC.6/5/Add.2	12	Promotion des investissements industriels. Rapport du Directeur général
IDB.14/17 GC.6/12	10	Coopération industrielle et consultations (y compris la coopération économique et technique entre pays en développement et l'application de la résolution 47/153 de l'Assemblée générale). Coopération économique et technique entre pays en développement. Rapport du Directeur général
IDB.14/18 GC.6/13	9 c)	La dimension régionale. Programme spécial pour le développement industriel de l'Asie et du Pacifique. Rapport du Directeur général
IDB.14/19 GC.6/14	9 d)	La dimension régionale. Programme de coopération régionale pour le redressement industriel de l'Amérique latine et des Caraïbes. Rapport du Directeur général
IDB.14/20 GC.6/10	7 g)	Rapport du Comité des programmes et des budgets : situation financière de l'ONUDI. Information sur les nouveaux faits concernant le service de conférence unifié. Rapport du Directeur général
1DB.14/21 GC.6/11	9 a)	La dimension régionale : deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Appui de l'ONUDI à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Rapport du Directeur général
IDB.14/22 GC.6/15	11	Activités opérationnelles de développement. Note du Directeur général
IDB.14/23	16	Questions concernant les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres. Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales. Note du Directeur général
IDB.14/24	10	Coopération industrielle et consultations. Recommandations relatives à la suite à donner par l'ONUDI au Sommet mondial pour le développement social présentées par le Directeur général
IDB.14/25	7 i)	Rapport du Comité des programmes et des budgets : programme des directeurs de l'ONUDI par pays. Nouveau cadre pour la représentation sur le terrain. Note du Directeur général

Annexe II *(suite)*

Cote	*Point de l'ordre du jour*	*Titre*
IDB.14/26	7 f)	Rapport du Comité des programmes et des budgets. Programme de traitement électronique de l'information. Rapport du Directeur général
IDB.14/27	17	Préparatifs de la sixième session de la Conférence générale. Consultations officieuses sur les préparatifs de la sixième session de la Conférence générale. Rapport du Président de la treizième session du Conseil du développement industriel, S.E. M. Ali Khalid El Hussein (Soudan)
IDB.14/28	7 g)	Rapport du Comité des programmes et des budgets : situation financière de l'ONUDI. Rapport sur la situation financière au 31 mai 1995. Rapport du Directeur général
		*****
IDB.13/19	8	Plan à moyen terme, 1996-2001 (y compris le plafond général pour l'exercice biennal 1996-1997). Projet révisé de plan à moyen terme, 1996-2001. Propositions du Directeur général
		*****
IDB.14/CRP.1	6	UNIDO technical cooperation activities in 1994. List of technical cooperation projects approved and/or operational in 1994. Submitted by the Secretariat
IDB.14/CRP.2	13	Personnel matters. List of staff of the UNIDO Secretariat as of 1 May 1995. Submitted by the Secretariat
IDB.14/CRP.3	7 f)	Report of the Programme and Budget Committee: Electronic data-processing programme. Electronic networking arrangements for Permanent Missions. Report by the Director-General
IDB.14/CRP.4	4	Cadre d'action de l'ONUDI - organigramme et structure des effectifs. Le processus de réforme de l'ONUDI : bilan synoptique et plan général établis en vue de faire rapport à la Conférence générale à sa sixième session. Document présenté par le Directeur général
IDB.14/CRP.5	5	List of resolutions and decisions adopted by the United Nations General Assembly, the Economic and Social Council and the Executive Board of the United Nations Development Programme/United Nations Population Fund of relevance to UNIDO
IDB.14/CRP.6	3	Adoption of the agenda for the fourteenth session. List of documents
IDB.14/CRP.7	-	Liste des participants